

LA MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Réf. Défis CE – F07

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR

Plusieurs commissions sont obligatoires (art L. 2315-46), en fonction des effectifs de l'entreprise :

- Au moins 300 salariés
- Au moins 1 000 salariés
- La commission de la formation, elle est chargée d'étudier les dispositifs de formation professionnelle continue (art. L 2315-49). Elle a un rôle important en matière de sécurité, de santé et des conditions de travail des salariés notamment dans les entreprises ayant des activités classées à risque (environnement, physique ou à fort caractère technologique) ;
- La commission d'information et d'aide au logement, elle est chargée de faciliter l'accès du salarié à la propriété et à la location d'un logement (art. L 2315-50) ;
- La commission de l'égalité professionnelle, elle est chargée d'étudier la politique sociale de l'entreprise (art. L 2315-56) ;
- La commission économique, dans les entreprises, est chargée d'étudier les documents économiques et financiers de l'entreprise (art. L2315-47) ;
- La commission des marchés est chargée de choisir les fournisseurs et les prestataires du CSE (art L 2315-57) ;
- D'autres commissions peuvent être créées par accord d'entreprise.

1. L'ORGANISATION INTERNE ET LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU

2. LES ORGANES DU DE L'INSTANCE

3. LA CREATION DE COMMISSIONS

- Les membres de la commission
- Les experts et les techniciens appartenant à l'entreprise et choisis en dehors du comité
- Le secret professionnel et l'obligation de discrétion
- Les rapports des commissions

4. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

5. QUI PEUT VOTER ?

6. LA PRESIDENCE DES COMMISSIONS

7. LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES EN FONCTION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

- Les quatre commissions obligatoires
- Les moyens de ces commissions

8. LA COMPOSITION DE CES COMMISSIONS

- Les moyens de ces commissions

F08 -1

9. LE FONCTIONNEMENT DE CES COMMISSIONS

- Personnalité civile de ces commissions
- Leurs missions
- La fréquence des réunions
- Le temps passé à ces réunions

10. LES COMMISSIONS FACULTATIVES

11. LE FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

12. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EMPLOI-FORMATION

- Les sept consultations obligatoires du C.S.E.
- La consultation sur la formation professionnelle
- Le plan annuel de formation
 - La remise des documents
 - Les dates à respecter pour la consultation du C.S.E.
 - Le contenu des consultations